



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Montreuil, le 15 mars 2020

Madame Elisabeth Borne,  
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire  
246, boulevard Saint Germain  
75700 Paris

Madame Jacqueline Gourault  
Ministre de la Cohésion des Territoires et des  
Relation avec les Collectivités Territoriales  
20, avenue de Ségur  
75007 Paris

Mesdames les Ministres,

Le Président de la République et le Premier Ministre ont annoncé des mesures inédites pour limiter la propagation du « covid-19 », afin de pouvoir gérer et prendre en charge les malades.

Aux ministères, des mesures comme le télétravail seront mises en œuvre. Or, il n'est pas acceptable face à cette situation que les agents qui ne peuvent en bénéficier soient exposés, ou vecteurs de contamination, en leur demandant de rejoindre leur poste de travail. C'est incompréhensible puisqu'il est demandé de limiter les déplacements et que les espaces collectifs de restauration sont fermés. En outre, l'offre de transport en commun va diminuer de jour en jour rendant difficile l'accessibilité au travail.

Pour notre organisation syndicale, qui a échangé à plusieurs reprises avec la Direction des Ressources Humaines ou dans le cadre du CHSCTM, nous demandons que tous les agents dont les postes ne sont pas indispensables à la gestion de cette crise ou pour assurer la continuité du service public, demeurent à leur domicile tout en bénéficiant de leur rémunération. L'extension des Autorisations Spéciales d'Absence nous paraît répondre à cette urgence.

Pour les agents qui seraient néanmoins amenés à intervenir pour la continuité du service public, par exemple sur les routes, nous demandons qu'ils bénéficient d'un système d'astreinte à domicile, lorsqu'ils n'assurent pas une permanence en dortoir, pour les préserver, et que lors des interventions ils soient équipés de matériel sanitaire adapté (masques, gants, produits désinfectants ...) pour faire face à tout risque de contamination lors de contacts avec des usagers présentant des symptômes d'infection au virus « covid 19 ».

La fédération Equipement-Environnement CGT est tout à fait disposée à échanger autant que de besoin avec vous ou vos services par tous moyens adaptés, selon la temporalité et les modalités nécessaires. Nous demandons la continuité de l'activité du CHSCTM, par une information quotidienne de l'évolution de la situation et des mesures prises, et par des réunions, si besoin dématérialisées, à une fréquence que ses membres jugeront adaptée à la situation. Nous vous demandons que cette instance soit sollicitée sur les dispositions mises en œuvre y compris lorsqu'il s'agira d'un retour à la normale.

Par ailleurs, nous vous demandons de suspendre à tous les niveaux les opérations de restructurations en cours dans les services : mise en place des Secrétariats généraux communs, fusion des services de prévention des crues, et l'arrêt de toute suppression de poste. De la même manière, tous les projets en cours impactant la vie des personnels comme la mise en place de Lignes Directrice de Gestion pour nos ministères où le projet de loi « 3D », doivent être stoppés.

Enfin, il nous paraît évident que les mesures qui seront prises au sein de vos ministères soient étendues aux établissements publics.

Veillez agréer, Mesdames les ministres, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général de la FNEE CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Garcia', with a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe Garcia

Copie :

Mme Emilie Piette, Secrétaire Générale du MTES/MCTRCT  
M. Jacques Cléments, Directeur des Ressources Humaines du MTES/MCTRCT  
M. Aymeric Morin, Conseiller social